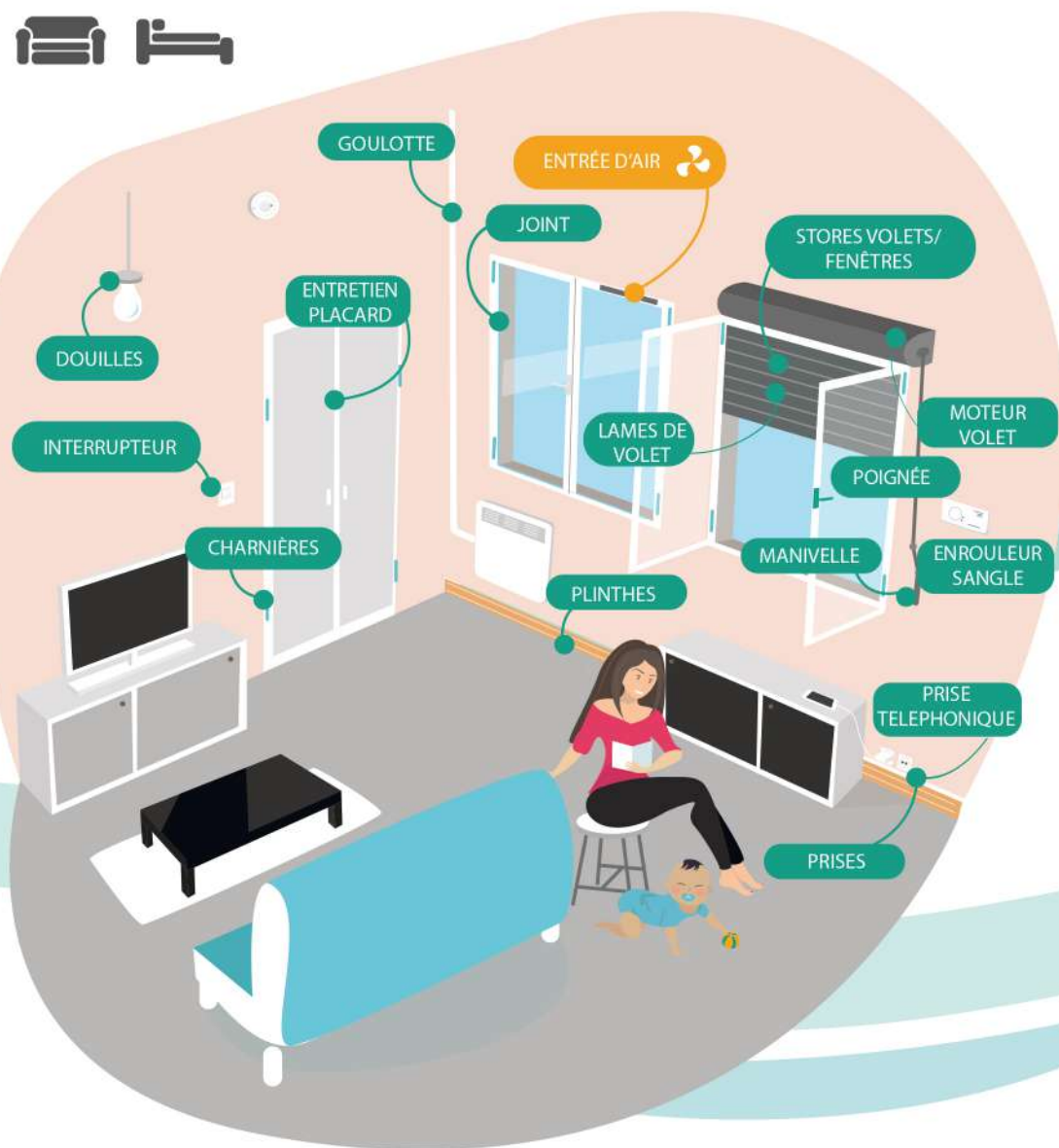


GUIDE DES PRESTATIONS MULTISERVICES



A partir du 1^{er} juillet 2018, l'entreprise ISERBA entretiendra la plomberie et les ventilations sanitaires (VMC) de votre logement. Dès aujourd'hui, vous pouvez choisir d'étendre votre contrat afin de couvrir les réparations liées à l'électricité, la menuiserie, ou encore les fermetures et les serrures. Il s'agit de l'option multiservices où tout est compris.

SÉJOUR & CHAMBRE



 CONTRAT DE BASE D'ENTRETIEN ROBINETTERIE ET VMC (actuellement dans vos charges)

 OPTION MULTISERVICES « TOUT COMPRIS »

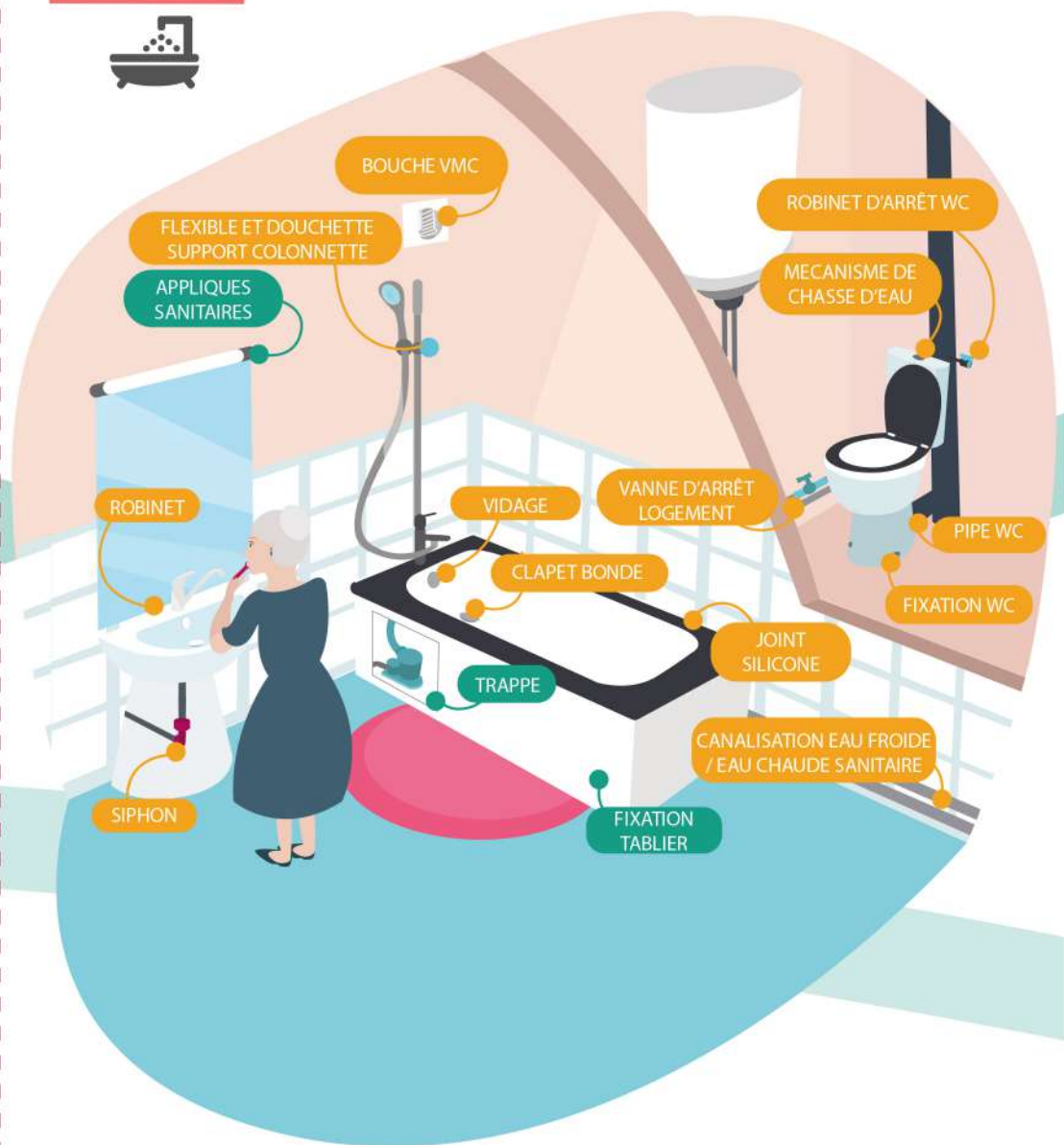
CUISINE



● CONTRAT DE BASE D'ENTRETIEN ROBINETTERIE ET VMC (actuellement dans vos charges)

● OPTION MULTISERVICES « TOUT COMPRIS »

SALLE DE BAINS



 CONTRAT DE BASE D'ENTRETIEN ROBINETTERIE ET VMC (actuellement dans vos charges)

 OPTION MULTISERVICES « TOUT COMPRIS »

EXTÉRIEUR DU LOGEMENT



● AVEC LE CONTRAT DE BASE

- Caisson VMC

● AVEC L'OPTION MULTISERVICES « TOUT COMPRIS »

- Porte de garage
- Portillon extérieur
- Garde-corps
- Boîte aux lettres

● CONTRAT DE BASE D'ENTRETIEN ROBINETTERIE ET VMC (actuellement dans vos charges)

● OPTION MULTISERVICES « TOUT COMPRIS »

Besoin d'une intervention?

Contactez ISERBA au **02 40 13 27 55**
ou serviceclient.maineetloirehabitat@iserba.fr

Après 18 h, seules les urgences seront traitées.

Le contrat d'entretien et l'option multiservices « tout compris » n'incluent pas les interventions pour certains équipements.

Retrouvez ci-dessous à qui vous adresser en cas de problème :

- Chauffage individuel et ballon d'eau chaude : Engie Home Services
- Chauffage collectif : Dalkia
- Antenne TV, interphones et parties communes : Maine-et-Loire Habitat
- Compteur d'eau : Syndicat des eaux

Il est rappelé que les ampoules / néons et débouchages de canalisations restent à la charge du locataire.

Pour **8,37 euros** mensuels,
le contrat multiservices vous garantit

Une

visite annuelle
où les points suivants
sont vérifiés :

- L'électricité
- Les menuiseries
- Les fermetures
- Les serrures



L'intervention d'un professionnel
dans un temps donné et garanti
en fonction du degré d'urgence :

- 4 heures en cas d'urgence grave
- un délai inférieur à 5 jours
pour toute autre intervention

Il vous offre de nombreux avantages :

+ de simplicité

Un seul prestataire, un seul numéro de téléphone et un seul rendez-vous pour le contrôle annuel de vos équipements.

+ de tranquillité

Toutes vos réparations sont faites par un professionnel, disponible aussi en cas d'urgence.

+ de maîtrise de votre budget

Plus de mauvaises surprises en cas de panne, tout est compris !

**Pour adhérer au contrat multiservices,
contactez votre agence Maine-et-Loire Habitat.**

Le numéro figure au recto de votre avis d'échéance.